

« Citoyennes
et citoyens :
égaux et solidaires »



A
Ambassadeurs en herbe
2020-2021

9^e édition

#AEH2021



@aefeinfo

www.aefe.fr

9^e édition d'Ambassadeurs en herbe

Introduction

Dans le contexte de la crise sanitaire liée à la covid 19, nombre d'établissements se trouvent en situation de fermeture déployant un enseignement numérique en distanciel, pendant que d'autres dans le monde restent ouverts et peuvent réunir les équipes pédagogiques et leurs élèves in situ.

C'est pour tenir compte de ces situations très diversifiées et susceptibles de varier largement dans le temps que vous est proposée une 9^e édition d'*Ambassadeurs en herbe* en 2020 - 2021 avec un certain nombre de changements apportés aux règles du jeu habituelles.

Pour rappel, créé en 2012 par l'AEFE, *Ambassadeurs en herbe* promeut, de l'école au lycée, des compétences mobilisées dans les établissements du réseau, liées à l'apprentissage simultané de plusieurs langues, d'expression orale, de compréhension et l'ouverture interculturelle qui en découle.

Développé autour de joutes oratoires, *Ambassadeurs en herbe* se fonde sur des pratiques diversifiées de la langue orale. Les exercices oratoires autour de thèmes et problématiques internationaux actuels se font en français et dans la ou une des langue(s) du pays d'accueil. Ils sont accompagnés habituellement de synthèses en anglais.

Les rencontres et les débats sont l'occasion de mettre en œuvre les valeurs humanistes portées par l'AEFE dans une logique de mise en réseau mondial de tous les élèves des établissements homologués.

Depuis 2020, la crise sanitaire sans précédent et ses conséquences sociétales nous amène à interroger avec plus d'acuité encore nos modes de vie, notre fonctionnement collectif et notre façon de nous relier les uns aux autres.

Le thème proposé pour cette 9^e édition « Citoyennes et citoyens : égaux et solidaires » s'inscrit dans le prolongement de la Semaine des lycées français du monde : il résonne en écho à cette actualité sanitaire, et d'une façon plus générale à l'actualité internationale dans tous les domaines (politique, économique, environnementale...).

Ce qui change par rapport aux éditions précédentes

Les établissements candidats participeront selon les modalités d'enseignement en vigueur dans leur pays et leur capacité à investir le projet. L'adaptabilité aux conditions locales est le maître-mot pour cette édition qui vise, comme les précédentes, à mobiliser le plus grand nombre d'élèves possible, dans la limite des circonstances indiquées.

Un vrai focus est porté sur la finale « Établissement » d'autant plus lorsque la situation de regroupement des élèves in situ est possible.

La finale « Pays » n'aura pas lieu.

La finale « Zone » se tiendra de façon privilégiée en distanciel avec les outils de visioconférence en vigueur sur place. Cette position pourra éventuellement être revue en temps utile par le lycée organisateur de la finale « Zone » en lien avec l'AEFE, si la situation

sanitaire permet la tenue d'un regroupement en présentiel et que cette modalité relève d'une volonté conjointe forte de l'organisateur et des établissements participants de la zone.

La finale internationale ne se tiendra pas en présentiel. Les modalités de sa tenue seront précisées en temps utile.

Le niveau scolaire lycée est mobilisé pour toutes les classes (2^{de}, 1^{re}, terminale).

Le format d'équipe habituel de 5 élèves sélectionnés par établissement, puis par zone, n'est pas imposé.

Il n'y a pas de pré-affectation des exercices oratoires par cycle scolaire, comme les années précédentes, les élèves choisissant librement un exercice parmi ceux proposés dans ce document.

Il n'est pas exclu de proposer un autre exercice oratoire à la marge de ceux qui sont proposés dans ce document, comme le débat collectif si la situation le permet (au choix des équipes pédagogiques). L'exercice de synthèse (en anglais) par un porte-parole n'est pas conservé cette année.

Tous les élèves seront sélectionnés sur leur posture d'orateur. Les postures d'animateur de débat et de porte-parole de la synthèse en anglais ne sont pas conservées comme faisant l'objet de la sélection des lauréats par les jurys.

La sélection par les jurys des lauréats dans la finale « Établissement » puis « Zone » jusqu'à la finale internationale s'opère via un enregistrement vidéo transmis au préalable aux organisateurs concernés.

Inscription au dispositif

sur [le formulaire suivant](#)

Date limite : 15 janvier 2021 rythme nord

31 mars 2021 rythme sud

Le calendrier

Grandes étapes	Calendrier rythme nord	Calendrier rythme sud
inscription auprès de l'AEFE des établissements participants et des établissements organisateurs de la finale « Zone » via le formulaire suivant	jusqu'au 15 janvier 2021	jusqu'au 31 mars
finale « Établissement » : organisation des exercices oratoires en présentiel ou en distanciel ; sélection par le jury Établissement des meilleures prestations orales « Établissement ».	jusqu'au 15 février 2020	jusqu'au 30 avril
réception des enregistrements vidéo des meilleures prestations orales « Établissement » par le lycée organisateur de la finale « Zone ».	jusqu'au 28 février	jusqu'au 15 mai
mise en place des jurys de zone pour sélectionner les meilleures productions accompagnée d'une communication forte à l'externe.	du 13 au 21 mars (temps fort : Semaine de la langue française et de la francophonie)	de mai à août (date au choix de l'organisateur, en s'appuyant si possible sur un dispositif local en lien avec la valorisation de la langue française)
réception par l'AEFE des productions lauréates des finales « Zone » et constitution du jury international.	jusqu'au 31 mai	jusqu'au 15 septembre
sélection des lauréats par le jury international et valorisation des productions lauréates au niveau international accompagnée d'une communication forte à l'externe.	novembre 2021 (temps fort : Semaine des lycées français du monde)	novembre 2021 (temps fort : Semaine des lycées français du monde)

Les finales « Établissement »

Les modalités d'organisation sont mises en œuvre localement par l'établissement participant.

Dans chaque établissement, les enseignants veillent à mobiliser le plus grand nombre d'élèves, de l'école au lycée, autour de ce projet pédagogique afin que chacun puisse se former et exercer son talent oratoire, que ce soit en présentiel ou en distanciel.

En aucun cas, la finale « Établissement » ne se résume à opérer une rapide sélection des meilleurs élèves sur la base de leur bonne volonté pour participer aux deux autres finales « Zone » et internationale. L'objectif est de toucher tout type d'élèves, incluant des élèves plus timides, en retrait, pour certains en difficulté ou en situation de handicap, qui pourront exercer leurs compétences dans l'un des exercices proposés. Les exercices proposés doivent permettre à chacun de faire ses preuves à l'oral.

- **En présentiel** : le regroupement des élèves in situ permet la tenue de joutes, d'exercices individuels et collectifs.
- **En distanciel** : les modalités de passation ont lieu via les plateformes de visioconférence en ligne utilisées par l'établissement, ou via un enregistrement vidéo dont les conditions auront été auparavant partagées avec les élèves (voir partie « Les productions vidéo » ci-dessous).

Un jury d'établissement est constitué pour étudier les propositions comprenant des personnels de l'établissement, des postes diplomatiques, des partenaires, des familles...

Au 15 février¹, les meilleures productions de candidats par cycle feront l'objet d'un enregistrement vidéo, dans les limites précisées ci-dessous :

- 2 lauréats pour le cycle 3 (CM1-CM2-6^e) ;
- 2 lauréats pour le cycle 4 (5^e, 4^e, 3^e) ;
- 2 lauréats pour le niveau lycée (2^{de}, 1^{re}, terminale).
- 1 production collective interniveaux ou de même niveau.

D'ici le 28 février¹, l'établissement aura envoyé au lycée organisateur de la finale « Zone » un maximum de 7 productions vidéo (6 individuelles + 1 collective).

Un établissement peut participer même s'il ne réunit pas de vidéos de tous les cycles ou du collectif d'élèves, selon sa situation. Il peut n'envoyer à l'organisateur « Zone » a minima qu'une vidéo d'un élève, mais en s'assurant d'avoir fait vivre en amont le projet dans son établissement (mobilisation du plus grand nombre d'élèves).

¹ Les dates indiquées dans le déroulement des étapes concernent les 15 zones fonctionnant sur un calendrier rythme nord (à adapter pour l'organisation rythme sud de la zone d'Amérique du sud en suivant le calendrier proposé en page 4).

Les finales « Zone »

Sur la base du volontariat, un établissement se désigne pour être l'organisateur de la finale « Zone ».

Il constitue un jury de zone avec de personnels de l'enseignement français à l'étranger, des postes diplomatiques, des partenaires, des représentants de familles...chargé d'étudier les productions vidéo reçues en amont.

Du 13 au 21 mars¹, lors de *la Semaine de la langue française et de la francophonie*, les jurys « Zone » se réunissent, selon les modalités de visioconférence en ligne mises à leur disposition localement, pour sélectionner les lauréats de la zone, soit :

- 1 lauréat pour le cycle 3 (CM1-CM2-6^e) ;
- 1 lauréat pour le cycle 4 (5^e, 4^e, 3^e) ;
- 1 lauréat pour le niveau lycée (2^{de}, 1^{re}, terminale).
- 1 production collective interniveaux ou de même niveau.

Une scénarisation particulière à la tenue de ce jury pourra être imaginée par l'établissement organisateur : théâtralisation pour valoriser la zone géographique et/ou *la Semaine de la langue française et de la francophonie*, dans la mesure des possibilités in situ.

Une communication forte sera prévue pour mettre en valeur l'événement à l'externe (diffusion en direct, articles et reportages sur le site de l'établissement organisateur de la finale « Zone », relais sur le site de l'AEFE et de ses partenaires, presse...).

Au 31 mai¹, l'AEFE recevra de la part de l'établissement organisateur « Zone » un maximum de 4 productions par zone (3 individuelles et 1 collective), soit un maximum de 64 productions sur les 16 zones.

La finale internationale

Cette finale sera organisée par l'AEFE.

Un jury international sera constitué de représentants du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, de l'AEFE, de partenaires et d'anciens élèves du réseau AEFE.

En novembre 2021, lors de *la Semaine des lycées français du monde*, le jury se réunira pour distinguer les futurs ambassadeurs en herbe 2021, après étude préalable des productions où ils apparaissent.

In fine, le jury sélectionnera :

- 1 lauréat pour le cycle 3
- 1 lauréat pour le cycle 4
- 1 lauréat pour le niveau lycée
- 1 collectif interniveaux ou de même niveau.

Des mentions spéciales pourront être attribuées à des prestations d'élèves qui auront marqué le jury par leur originalité ou leur caractère touchant et singulier.

Une communication forte sera prévue pour mettre en valeur l'événement à l'externe (diffusion en direct, articles et reportages sur le site de l'AEFE et de ses partenaires, presse...).

Aspects financiers

L'organisation de cette édition essentiellement en distanciel n'implique pas de financement particulier de la part des établissements ou de l'AEFE.

Néanmoins, à la marge, si une finale « Zone » s'organisait en présentiel, l'établissement organisateur devrait anticiper les frais relatifs à l'événement en lien avec les établissements participants, sur la base d'un co-financement (hébergement in situ des équipes, frais de repas, transport, réception), sur le modèle des éditions précédentes.

À ce titre, il n'est pas prévu qu'un guide financier soit envoyé aux établissements pour cette édition 2020-2021, mais les établissements qui souhaiteront organiser in situ une finale « Zone » pourront si besoin prendre l'attache de stephane.bergeot@diplomatie.gouv.fr, chargé des actions pédagogiques Monde, ou de nathalie.faure@diplomatie.gouv.fr, chargée du projet *Ambassadeurs en herbe* à l'AEFE.

Valorisation, communication

La valorisation des projets menés et leur communication sont fondamentales, notamment pour renforcer le sentiment d'appartenance au réseau, dans un contexte aussi exceptionnel.

Ainsi, les finales « Établissement » et « Zone » seront respectivement valorisées sur les sites des établissements scolaires participants. Les établissements pourront également inviter leurs partenaires, dont le réseau culturel français à l'étranger, à relayer les finales sur leurs propres sites.

Pour cette édition, les finales « Zone » sont associées à *la Semaine de la langue française et de la francophonie* (rythme nord) et la finale internationale est adossée à *la Semaine des lycées français du monde* (rythmes nord et sud). Une communication particulière sera effectuée par l'AEFE durant ces deux temps forts.

Afin d'assurer une valorisation de vos finales sur le site internet de l'AEFE et sur les réseaux sociaux nous vous remercions d'informer le bureau des événements et de la valorisation du réseau de l'Agence (BEVR - nathalie.faure@diplomatie.gouv.fr) en amont des finales, de la mise en ligne de vos actualités sur votre site internet et sur vos réseaux sociaux.

Les établissements disposant d'élèves « jeunes reporters internationaux » (JRI) les mobiliseront dans des projets pédagogiques de reportages, interviews, captation d'images, montages de vidéos dans le cadre des enregistrements d'élèves et de la communication des finales locales.

Organisation pédagogique

• Les niveaux scolaires

Les élèves des **3 niveaux scolaires** sont mobilisés, avec la possibilité d'introduire une production collective interniveaux ou de même niveau :

- cycle 3 (CM1-CM2-6^e)
- cycle 4 (5^e, 4^e, 3^e)
- lycée (2^{de}, 1^{re}, terminale)
- Interniveaux (du CM1 à la terminale) ou même niveau

Quel que soit leur niveau scolaire, les élèves choisissent librement parmi les exercices oratoires proposés ci-dessous. L'équipe pédagogique s'assure de la bonne adéquation entre l'exercice choisi et le niveau ou l'âge de l'élève candidat.

• Les exercices proposés

Au préalable des exercices, obligatoire pour chaque élève :

- Présentation de chaque élève dans la langue du pays d'accueil, traduite succinctement en français par l'élève (nom et prénom, établissement, pays et ville, motivation...) : **1 min maximum.**

Les exercices oratoires individuels, au choix des élèves : (en français)

- Exposé de point de vue sur un sujet libre ou imposé : **6 min maximum.**
- Lecture de texte théâtralisée ou expressive d'un texte poétique, d'un grand texte patrimonial : **3 min maximum.**
- Improvisation verbale (à partir d'un mot, d'un objet...) : **2 min maximum.**

Les équipes pédagogiques peuvent proposer, si elles le souhaitent, un exercice oratoire différent des trois ci-dessus, mettant en exergue les compétences orales des élèves (le timing doit être peu ou prou identique à l'un de ces 3 exercices).

L'exercice collectif : sera mené si les conditions le permettent in situ (présentiel ou vidéoconférence à plusieurs).

Les équipes choisiront un exercice oratoire mettant en avant les compétences du collectif : débat sous forme de conversation (mode interactif où l'un rebondit sur la parole de l'autre pour la confirmer, l'enrichir, la nuancer, l'infirmier, etc.) ou sous forme de débat contradictoire (dispute dialectique ou controverse à partir d'un même sujet) : **8 min maximum.**

Un autre exercice à plusieurs peut être proposé au choix de l'équipe pédagogique pour mettre en exergue les compétences oratoires du collectif d'élèves (le timing doit être peu ou prou identique quel que soit l'exercice collectif choisi).

• La préparation des élèves

La préparation des élèves en amont leur permet d'enrichir **leurs connaissances et leurs réflexions** autour du slogan de cette 9^e édition, du primaire au lycée, que ce soit dans le cadre des enseignements suivis, qu'ils soient linguistiques ou qu'ils relèvent des humanités, de projets spécifiques, d'actions éducatives ou d'activités périscolaires.

Dans tous les cas, leur argumentaire se nourrit de recherches documentées, de lectures, d'échanges d'idées et de rencontres (le cas échéant, sur un mode virtuel), mêlant les registres du savoir et de l'expérience personnelle.

En présentiel ou en distanciel (avec les possibilités in situ), les établissements veilleront aussi à préparer leurs élèves avec **des exercices favorisant la spontanéité** : matchs ou exercices d'improvisation, prise de parole libre sur un mot-clé tiré au sort ou donné par une personne extérieure, slam, exercices tirés du théâtre forum, prise de relais de l'argumentation d'un élève pour qu'un autre élève la poursuive et l'approfondisse, la nuance, ou encore la contrecarre pour en proposer une autre, etc.

De façon générale, tous les exercices permettant aux élèves de développer l'argumentaire, et l'expression orale seront encouragés : lectures oralisées, scénarisées et déclamées d'un discours ou d'un récit.

• Les productions vidéo

Elles sont **individuelles** (un élève par vidéo) pour la présentation dans la langue du pays d'accueil, l'exposé de point de vue, la lecture d'un texte, l'improvisation ou autre exercice oratoire choisi par l'équipe pédagogique.

Elles sont **collectives** (plusieurs élèves du même niveau ou interniveaux) pour la présentation dans la langue du pays d'accueil, le débat ou autre exercice collectif choisi par l'équipe pédagogique.

Une même vidéo d'un élève inclut donc :

- sa présentation dans la langue du pays d'accueil
- et l'exercice oratoire qu'il aura choisi.

De la même façon, la vidéo du collectif d'élèves inclut :

- la présentation de chaque élève dans la langue du pays d'accueil ;
- et l'exercice oratoire choisi par le collectif.

Un élève choisit un seul exercice oratoire, il n'apparaît donc qu'une seule fois dans la vidéo.

Les vidéos (format .MP4 ou .AVI ou .MOV) doivent être des plans séquence : la caméra filme en continu la présentation de l'élève/des élèves en langue du pays d'accueil et l'exercice oratoire choisi par l'élève/les élèves, sans coupure entre les deux.

Le fichier créé (= une vidéo) est donc d'une durée cumulant la présentation et l'exercice oratoire choisi (et cumulant aussi les temps de transition entre les deux). Les élèves sont invités à ne pas dépasser le temps indiqué pour chaque exercice, afin de garantir peu ou prou une égalité de traitement des prestations par le jury.

L'établissement s'assurera d'une qualité de l'image et du son optimale :

- orientation : de préférence paysage.

- **qualité du son** : éviter les bruits de fond trop prononcés et parler tant que possible face à la caméra et d'une voix claire (isoler le sujet dans un endroit calme si nécessaire).
- **qualité de l'image** : idéalement filmer en résolution 1080p (1920x1080 pixels) ou 720p (1280x720 pixels) ou au minimum 480p (720x480 pixels). Sur certains mobiles ou tablettes, sur l'application photo ou caméra d'origine, on peut voir une option HD apparaître : l'activer.
- **qualité de l'éclairage** : il faut éviter le contre-jour et veiller au meilleur éclairage possible à l'aide de la lumière naturelle ou si besoin d'un flash ou d'un projecteur.

Les élèves peuvent s'enregistrer ou être enregistrés par une personne extérieure (enseignant, parent, autre élève, JRI) selon la situation in situ.

Les fichiers vidéo, accompagnés de la(les) fiche(s) technique(s) en annexe de ce document, seront déposés par l'établissement sur une plateforme gratuite d'hébergement de vidéos de son choix (YouTube, DailyMotion, Vimeo...) et le lien du fichier vidéo sera transmis au lycée organisateur de la finale « Zone ».

La procédure sera identique lorsque l'établissement organisateur de la finale « Zone » transmettra les vidéos à l'AEFE, en indiquant à nathalie.faure@diplomatie.gouv.fr, bureau des événements et de la valorisation du réseau, le lien de la vidéo.

Si les conditions d'enregistrement des vidéos diffèrent (dans l'établissement quand il est ouvert ou à la maison en situation de confinement), les élèves sont encouragés à théâtraliser leur mise en scène (décors, déguisement, gestuelle en lien avec l'exercice oratoire choisi) et à travailler leur prise d'image pour que la qualité visuelle de la vidéo épouse la qualité de la prestation oratoire de l'élève.

Le droit d'auteur et le droit à l'image : les images qui seront communiquées à l'établissement organisateur de la finale « Zone » et à l'AEFE, ou prises par les établissements ou l'AEFE à l'occasion de ce dispositif pour valoriser les prestations des lauréats, seront libres de droits d'auteur, publiables et diffusables par les établissements du réseau de l'AEFE, l'AEFE et ses partenaires (presse incluse) sur tous les supports de communication à leur disposition (sites internet, réseaux sociaux, affichage, etc.).

Pour les vidéos représentant des élèves ou tierces personnes, l'établissement devra avoir obtenu préalablement les autorisations de droit à l'image auprès des mineurs et de leurs parents ou titulaires légaux de l'autorité parentale, et auprès de toute autre personne filmée.

En aucun cas, ces autorisations ne seront envoyées à l'AEFE, l'établissement les conservera en cas de demande de l'Agence.

L'Agence considèrera dans toutes ses diffusions (site internet, réseaux sociaux, affichage, etc.) que ces autorisations ont été obtenues en amont par les établissements.

• Les critères de sélection des lauréats

Le principe est de composer des jurys suffisamment variés pour que la neutralité de jugement puisse s'exercer.

Les élèves seront sélectionnés dans leur **posture d'orateur**. Selon les projets, il n'est pas exclu qu'un élève se retrouve dans la posture d'animateur de débat, mais seuls les orateurs seront sélectionnés en finale « Zone » et internationale.

Les élèves prendront soin d'articuler leur discours en tenant compte de leur auditoire par une communication non verbale appropriée : posture, gestuelle, expressions, émotions... Ils moduleront leur voix (niveau sonore, rythme et débit) en adéquation avec le sens de leur propos.

Ils pourront s'appuyer sur leurs notes qui devront être synthétiques, et en aucun cas récitées.

Pour un même type d'exercice choisi, chaque élève devra avoir peu ou prou le même temps que les autres (voir durée dans la partie « Les exercices proposés »).

À durée peu ou prou similaire, le jury ne fera pas d'un dépassement léger par l'élève (ou à l'inverse, une durée légèrement écourtée) un point d'achoppement².

Les compétences des élèves seront évaluées en fonction des exercices choisis, notamment sur :

- **ETHOS (Attitude)** : capacité à déclencher l'écoute, présence (voix, regard, corps et gestuelle), force de conviction, charisme.
- **PATHOS (Émotionnel)** : capacité à faire appel à l'émotion, utilisation des différents registres pour susciter l'adhésion.
- **LOGOS (Argumentation)** : capacité à argumenter, maîtrise du sujet, clarté du message, justesse et pertinence des arguments et exemples, agilité verbale.
- (plus spécifique à l'exercice d'improvisation) : capacité à improviser, recours à l'imaginaire, créativité dans le temps imparti, poésie dégagée.
- (plus spécifique à l'exercice de lecture théâtralisée) : capacité à donner du sens et à faire vivre un texte, à l'incarner.
- (plus spécifique à l'exercice collectif) : écoute de l'autre et capacité à rebondir, esprit d'équipe, coopération.

D'autres critères pourront s'ajouter en fonction des exercices oratoires proposés, notamment la spontanéité et la fraîcheur de l'argumentation.

Les jurys veilleront également à la parité entre filles et garçons, entre excellents élèves et élèves plus en retrait ou en difficulté.

Remarque : Il s'agit bien de sélectionner d'abord des lauréats jeunes ambassadeurs en herbe, et non pas des vidéos.

Néanmoins, si la qualité de la prestation orale des élèves est au cœur des préoccupations des jurys, la qualité visuelle de l'image, le point de vue, et la mise en scène du film contribueront à qualifier la prestation de l'élève, et ne sauraient être négligées.

² Les transitions entre exercices peuvent modifier la durée, et ne seront pas pris en compte par le jury, sauf si le dépassement devait être particulièrement grand.

ANNEXE 1 – Fiche technique (production individuelle)

(remplir une fiche technique par vidéo, la joindre à l'envoi du fichier vidéo,
à l'organisateur : établissement organisateur de la finale « Zone »
et à l'AEFE pour la finale internationale)

- **Nom de l'établissement** :
- **Ville** :
- **Pays** :
- **Nom de l'enseignant référent de projet** (NOM, Prénom) :
- **Adresse courriel du référent de projet** :
- **Prénom de l'élève** :**NOM**
- **Classe de l'élève**
- **Exercice oratoire choisi** :
- **Préparation pédagogique de l'élève en amont** :
.....
.....
.....
.....
.....

ANNEXE 2 – Fiche technique (production collective)

(remplir une fiche technique par vidéo, la joindre à l'envoi du fichier vidéo,
à l'organisateur : établissement organisateur de la finale « Zone »
et à l'AEFE pour la finale internationale)

- **Nom de l'établissement** :
- **Ville** :
- **Pays** :
- **Nom de l'enseignant référent de projet** (NOM, Prénom) :
- **Adresse courriel du référent de projet** :
- **Classes des élèves**
- **Nombre d'élèves ayant réalisé le projet/ production** :
- **NOM, Prénom des élèves** (noms en capitales, prénoms en minuscules) :
.....
.....
.....
.....
.....
- **Exercice oratoire choisi** :
- **Préparation pédagogique des élèves en amont** :
-
-
-
-
-